

Nantes, le 25 octobre 2018

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

à

Monsieur le secrétaire départemental du  
SE-Unsa 44

Cabinet

**Objet : temps de saisie des évaluations nationales**

Monsieur le secrétaire départemental,

Dans un courrier en date du 08 octobre 2018 vous attirez mon attention sur le temps de saisie des évaluations nationales.

Vous évoquez la possibilité qui a été donnée par le ministre de dégager 5 heures des activités pédagogiques complémentaires pour permettre la saisie des réponses.

En ce qui concerne les directeurs et les maîtres formateurs qui n'effectuent pas les APC, ceux-ci se sont rapprochés de leurs inspecteurs respectifs pour examiner les conditions de compensation horaire.

Il n'a pas été envisagé d'utiliser des moyens de remplacement des enseignants concernés à cet effet. Tous nos moyens sont en effet employés au remplacement des enseignants en congé de maladie ou en formation. Il ne peut être envisagé d'employer ces moyens à d'autres missions.

Vous me questionnez par ailleurs sur l'emploi du temps de la journée de solidarité ou des demi-journées de pré-rentrée pour la saisie et l'analyse des évaluations au sein des équipes.

Une telle décision revient au Ministre ou au Recteur. Il convient à cette date de ne pas employer ces journées à ces fins. Les données par circonscription, département, académie ne seront pas stabilisées et fiables avant le mois de décembre. Les analyses à mener en équipe seront éclairées par l'analyse départementale à venir. Il convient donc d'attendre les décisions académiques à ce sujet.

Le taux de saisie des résultats, désormais connu à l'échelle du département, montre une remontée de 92 % des données. Cela témoigne du fort engagement des enseignants, directeurs et inspecteurs sur ce sujet.

Si nous avons tous constaté les difficultés inhérentes à des modalités de saisie non maîtrisées, nous devons à présent nous engager dans la nécessaire analyse des résultats au regard des publics, des exercices et des modalités de passation. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire départemental, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Philippe CARRIERE

Affaire suivie par  
Bernard LE GALL  
Inspecteur de l'Éducation  
Nationale  
Adjoint auprès de l'Inspecteur  
d'Académie

02.51.81.74.63  
[iena44@ac-nantes.fr](mailto:iena44@ac-nantes.fr)

8 rue Général Margueritte  
BP 72616  
44326 NANTES CEDEX 3